***L'Anarcho-Syndicaliste n°46***
*février-mars 1965*
***Union des Anarcho-Syndicalistes***

# LES COLIQUES DE LA BOURGEOISE LIBERALE

Partant des réalités économiques, nous avons maintes fois analysé les phénomènes qui déterminent la politique générale de la grande bourgeoisie française. Les nouvelles structures politiques mises en place jour après jour correspondent aux grandes mutations de l'économie dont elles ne sont que la superstructure. L'accélération, dans tous les domaines, de la concentration capitaliste, notamment sous la pression de la concurrence américaine, procrée un Etat répondant aux besoins des monopoles, c'est à dire un Etat lui-même monopoliste, omniprésent, omnipotent dont le caractère totalitaire se précise régulièrement.

Il était prévu que, dans sa marche vers sa totalisation, l'Etat et le pouvoir politique qui l'incarne rencontrent les résistances des éléments de la bourgeoisie qu'il voue à disparaître, notamment des patrons de petites ou moyennes entreprises condamnées à l'absorption des monopoles.

Il était prévu que ce pouvoir rencontre l'hostilité des anciens partis pratiquement "licenciés" par la Vème République au crépuscule de leur tâche historique.

Il était prévu que les antagonismes s'accentuent entre le capitalisme français soucieux de se protéger pour se survivre et le capitalisme américain obligé de coloniser pour échapper à l'asphixie.

C'est ainsi que pendant les trois premiers trimestres de 1964 les ventes américaines à la France se sont accrues de 34% (857 millions de dollars) alors que celles de la France aux Etats-Unis n'ont augmenté que 10% (344 millions de dollars).

Des mesures nouvelles viennent d'être prises en conséquence par la gouvernement français. La première, spectaculaire, de convertir en or 150 millions de dollars, était renforcée par les propos de DE GAULLE concernant la restauration de l'étalon-or et la décision de convertir à nouveau 300 millions de dollars en Mars.

Plus discrètes, d'autres mesures font actuellement l'ob jet d'étude au Ministère des Finances. Il s'agit d'un système de contrôle des investissements étrangers en France: *"on veut en effet éviter que les propriétaires d'entreprises cherchent à vendre leur firme à des sociétés étrangères plutôt qu'à s'associer à des collègues français"*, ceci afin d'éviter que soit transféré à l'étranger *"le centre de décisions dont dépend l'avenir de la firme et de ses salariés"*. Il est d'ailleurs précisé que ces interdits ne remettront pas on cause les avantages dont bénéficiient, grâce au traité de Rome, les partenaires du Marché Commun. Ces mesures, qui s'appliquent également au marché des actions en banques, visent essentiellement les U.S.A.

Des luttes obsoures se déroulent en effet au-delà des flashs à sensation qui s'étalent à la Une des grands quotidiens. Il y a un an le groupe américano-belge EMPAIN-BOLLORE s'assurait une participation importante dans le capital de SCHNEIDER, en même temps qu'il renforçait les intérêts qu'il détenait à la Banque de l'Union Parisienne. Un projet de fusion existait entre la B.U.P. et la Banque du Groupe SCHNEIDER, l'Union Européenne. C'est alors que l'Etat intervint pour faire échouer cette opération. Et le 15 Janvier dernier, le Baron EMPAIN abandonnait son poste d'Administrateur de la B.U.P. Mais auparavant, en septembre 1964, le Groupe EMPAIN-BOLLORE avait cédé une partie importante de sa participation dans la B.U.P. à une autre Banque: l'Union

des Mines - La Hénin, qui aurait elle-même pris des intérêts dans la B.U.P. en juillet et y détient par conséquent aujourd'hui une fraction importante du capital. C'est un épisode de la sévère partie d'échecs qui se joue entre capitalismes français et américain au plan des firmes et des banques.

Quelques jours plus tard, le 19 Janvier, le C.N.P.F. publiait son Manifeste. En quoi critique-t-il la politique économique du Gouvernement? Essentiellement sur deux points :

1°- "Il faut renoncer aux illusions d'un dirigisme systématique. L'Etat n'a ni à s'immiscer dans la gestion des entreprises privées, ni à leur opposer d'artificielles concurrences par le biais d'entreprises publiques ou parapubliques";

2°- La concurrence étrangère et le développement des échanges internationaux sont nécessaires pour stimuler l'effort des producteurs et ouvrir aux consommateurs de plus larges possibilités d'approvisionnement".

Pour le reste, rien ne s'oppose fondamentalement à la politique de DE GAULLE, notamment à la "politique des revenus", tout au plus y trouve-on exprimée l'inquiétude que suscite la récession dans certains milieux patronaux et à laquelle DE GAULLE vient d'apporter un apaisement en décidant de reprendre la construction d'armement classiques chars et navires (cf discours à l'Ecole Navale de Brest).

II n'est pas douteux que pami les 500 Membres du C.N.P.F. qui ont adopté le manifeste une majorité représente les patrons d'entreprises relativement petites ou moyennes que la modernisation et la concentration des structures capitalistes vouent inéluctablement à disparaître. On conçoit leurs ressentiments à l'encontre de planifications qui les condamnent; il n'est pas pour eux de survie possible, quelles que soient leurs convulsions et leurs invocations au "libéralisme".

Mais le manifeste du C.N.P.F. ne doit probablement pas sa genèse aux seuls éléments rétrogrades que constituent les petites ou moyerme entreprises. La même assemblée du C.N.P.F. qui adopta le manifeste vit la promotion de M. HUVELIN au poste de vice-président du C.N.P.F., et celle de M. ROUX à celui de vice-président de la commission économique.

Qui sont-ils? Mr HUVELIN est Président Directeur Général de KLEBER-COLOMBES, M. ROUX est Directeur Général de la Compagnie Générale d'Electricité (deux sociétés qui ne peuvent être considérées comme petites entreprises). Or KLEBER—COLOMBES est contrôlé par la C.G.E., il s'agit donc de deux personnages de la même famille. Quant à la C.G.E., elle est contrôlée par l'Union des Mines-La Hénin, cette Banque d'affaires dont on a vu les liens avec le Groupe EMPAIN-BOLLORE !

. Toujours est-il que le manifeste du C.N.P.F. a eu pour effet de soulever un tollé qui débuta par la déclaration du "Centre des Jeunes Patrons", regroupant environ 4000 dirigeants d'entreprises. *"Les Jeunes patrons réclament la relance d'une action concertée entre les organisations syndicales et les Pouvoirs Publics".* Le même thème était repris par "les Ingénieurs et Cadres Catholiques". LEVART, Président de la C.F.D.T. déclarait d'un ton vengeur à Montauban: *"Accepterons-nous de laisser la définition de l'avenir à la re-ponsabilité du seul patronat".* BRUEL, secrétaire de la F.N.S.E.A. expliquait: *"Certains manifestes nous paraissent très maladroits et très dangereux, en particulier à la veille du KENNEDY-Round. Le patronat a fait un pas de clerc en publiant sa charrte... Nous avons besoin du Plan".*

KRASUCKI, enfin, secrétaire de la C.G.T., écrit dans l'Humanité du 21 Janvier: "Le patronat veut désormais aller plus loin et il augmente ses exigences ... les travailleurs verront dans la déclaration du C.N.P.F. une véritable déclaration de combat contre eux et ils en tireront les conséquences".

Quelles conséquences? Celles que les principaux ennemis sont les croquemitaines du C.N.P.F. contre lesquels DE GAULLE, en coquetteries avec Moscou, constitue malgré tout un barrage

appréciable? N'est-ce pas la conclusion que suggère LE BRUN, autre secrétaire de la C.G.T., quand il affirme dans son livre récent: *"Les libertés ne sont pas plus menacées sous la C.N.P.F.èmo République que sous le régime précédent."* ??

Ainsi, à l'occasion d'une querelle dont l'importance se situe non pas dans les réactions désespérées des petites entreprises anachroniques, mais au niveau des conflits d'intérêts franco-américains, des courants ont convergé pour exprimer leur soutien direct ou tacite au gaullisme.

Dans cette affaire où, sur certains points, s'opposent deux tendances de la bourgeoisie, au demeurant d'accord sur la défense du Profit et la politique des revenus, il serait aberrants que les travailleurs prennent parti. Entre SIMCA, propriété française, et SIMCA contrôlé à 70% par CHRYSLER, les travailleurs ne choisissent pas entre les licenciements pour cause de fusion et modernisation des entreprises françaises et les licenciements pour cause de fermeture d'entreprises achetées par une firme américaine, les travailleurs ne choisissent pas.

Qu'on y prenne pourtant garde. Dans une période de démobilisation où les appareils syndicaux discréditent l'action directe, la tentation peut s'affirmer de rechercher des solutions dans le soutien.d'une aile de la bourgeoisie qui, pour ses raisons particulières, manifeste contre certaines conséquences du développement de l'Etat. Cette tentation n'est pas seulement valable au sujet de la déclaration du C.N.P.F., elle l'est aussi dans le domaine électoral.

N'a-t-on pas vu, à l'occasion des "Municipales", une délégation du P.C.F., du P.S.U.. et de la S.F.I.O. invoquer la défense des libertés communales sur la tombe de Louise MICHEL? M.MONNERVILLE n'a-t-il pas lancé un appel pour la protection de "la commune, cellule fondamentale de la Démocratie en France" ?

Faut-il rappeler que Louise MICHEL et les communards de 1871 ne se battaient pas pour défendre les "intérêts de la population" groupant patrons et ouvriers, mais qu'ils organisèrent la gestion directe de la commune, après avoir exproprié les usines, en même temps qu'ils appelaient à l'organisation fédérative de toutes les communes de France!

C'est vrai que l'Etat par nature, et systématiquement aujourd'hui s'oppose à l'autonomie communale. Mais quelles communes actuelles MONNERVILLE et consorts demandent-ils de protéger ? Les constructions d'H.L.M. sont décidées par le Vème Plan; les constructions d'écoles sont déterminées par le budget d'équipement de l'Education Nationale; les crédits de fonctionnement des écoles privées sous contrat sont inscrits d'office au budget communal par le Préfet; la récente réforme administrative associe sous la houlette des Préfets les collectivités locales dans les Comités de Développement Economique chargés d'exécuter le Plan à l'échelon régional.

Où réside donc l'autonomie communale évoquée à l'occasion des joutes électorales? Qui a réagi contre l'étatisation progressive des communes? Qu'ont pu faire, et que peuvent faire contre cette évolution les "municipalités ouvrières"?

Ce n'est pas à l'échelon des Conseils municipaux que les problèmes se posent mais à celui de l'Etat et du régime. Il est clair que ni les vieux partis de la bourgeoisie décadente, ni les partis "ouvriers" n'envisagent sous cet angle la campagne électorale. Dans maintes localités, les M.R.P. et les Indépendants s'allient à l'U.N.R., à côté la S.F.I.O.et les Radicaux s' allient aux M.R.P. et aux Indépendants; plus loin, le P.C.F. qui approuve de plus en plus ouvertement la politique extérieure de De Gaulle s'allie à la S.F.I.O. eu P.S.U. Ainsi, la boucle est fermée.

Une fois de plus se trouve vérifiée la raison d'être du système électoral: remplacer l'action directe des travailleurs par le dépôt d'un bulletin de vote les détourner de leurs véritables responsabilités et de la vraie bataille contre le patronat quel qu'il soit, contre l'Etat, quel qu'il soit, classe contre classe.

# DECLARATION DU C.L.A.D.O. DE NANTES
## (Comité de Liaison et d'Action pour la Démocratie Ouvrière)

Le CLADO s'est réuni à NANTES le 17-2-65. A son ordre du jour, un point unique: la déclaration d'Alexandre HEBERT concernant la candidature d'André MORÏCE.

**LE POINT DE VUE D' A.HEBERT:**

*"Il ne peut être question que notre organisation s'engage dans une bataille électorale. Nos statuts nous l'interdisent et nos adhérents ne le comprendraient pas. Chacun d'entre-nous conserve en cette matière sa liberté d'opinion et d'action. Ce qui vn'exclut pas, bien entendu, que nos militants discutent entre-eux de ces problèmes. Mais nous n'avons pas de mot d'ordre à leur donner. Nous les considérons comme majeurs et responsables.*

*C'est donc une simple opinion personnelle que je puis vous donner et celle-ci n'engage en rien mon organisation. Je reconnais d'ailleurs aux autres militants le droit d'avoir un autre avis. Je dois pourtant ajouter que de nombreux militants Force-Ouvrière ont un point de vue identique au mien.*

*La nouvelle loi électorale est conçue de façon à confier l'administration municipale des villes de 30 000 habitants à la liste qui, ayant accueilli la majorité des voix, enlèvera tous les sièges. Les élections municipales vont donc s'inscrire dans le cadre de l'offensive menée par le pouvoir depuis 1958 pour mettre progressivement en place des structures totalitaire.*

*La minorité, si importante qu'elle soit, n'aura plus aucun représentant au sein des conseils municipaux. Je considère qu'il s'agit là d'une atteinte extrêmement grave aux libertés et c'est ce qui donne un caractère politique à ces élections.*

*Avec la réforme administrative et celle des comités d'expansion économique régionaux, la réforme judiciairë, la réforme hospitalière, la réforme de la Sécurité Sociale, la réforme de l'Enseignement, le Gouvernement a dépouillé les organismes préexistants de leurs prérogatives pour les transférer à l'Etat, en renforçant ainsi le caractère autoritaire de l'organisation sociale. Le Gouvernement se propose aujourd'hui de contrôler les municipalités par l'intermédiaire de l''U.N.R.-U.D.T.: tel est le sens de la loi électorale qu'il a mise en place. La même politique s'affirme à travers la volonté exprimée de regrouper les petites communes et de remplacer les maires élus des grandes villes par de hauts fonctionnaires désignés par le pouvoir central: les candidatures officielles y conduiraient.*

*L'expérience m'a appris que l'existence d'un état totalitaire est incompatible avec celle d'un syndicalisme indépendant. La conquête des municipalités par l'U.N.R.-U.D.T. ne peut être que lourde de conséquences. C'est pourquoi il est primordial d'empêcher que la Mairie de Nantes tombe aux mains de l'U.N.R.-U.D.T.: il est plus utile de faire barrage au totalitarisme que de lancer des proclamations contre le pouvoir personnel. C'est sur le plan de l'action que je me place.*

*Je me méfie beaucoup des catégories. A vrai dire, les notions de droite et de gauche n'ont pas grand sens pour moi qui suis un syndicaliste jugeant les réalités à la seule lumière de la lutte des classes. Je répugne donc à employer le langage des hommes politiques: la gauche, la droite ... D'ailleurs, qui est est de gauche ou de droite? "Le Parti Communiste" se dit de gauche mais il approuve, dans ses grandes lignes, la politique étrangère de DE GAULLE: or qu'est cette politique sinon un retour au nationalisme maurrassien? Le P. S. U. se dit de gauche, mais il présente un contre-plan qui, dans le domaine de la politique économique, ne tend qu'à aggraver le centralisme étatique que je dénonçais tout à l'heure.*

*Plutôt que des partis de gauche, parlons donc des forces démocratiques, encore que ce terme ait été bien galvaudé. Si on considère, comme je le fais, que l'objectif essentiel est de*

*battre l'U.N.R., l'union la plus large possible est souhaitable. Les élections municipales seront dépolitisées si tous les hommes ayant peut-être des idées politiques différentes, mais tous attachés aux libertés et soucieux avant tout de gérer au mieux les intérêts de la Ville de Nantes, se rassemblent sur une liste commune. La dernière consultation municipale, qui Remonte à mars 1959, a donné les résultats suivants: Indépendants: 33704 voix; Parti communiste: 17297 voix; S.F.I.O. :12 621 voix; U.N.R.: 11735 voix; Radicaux: 11109 voix; M.R.P.: 5 354 voix; et tendance P.S.U.: 3088 voix.*

*L'U.N.R. peut être aisément battue par une coalition de toutes les autres listes. Mais si l'on retombe dans les querelles partisanes, si l'on jette des exclusives contre telle liste ou tel homme, l'arithmétique nous apprend que l'U.N.R. peut aussi l'emporter avec les voix des indépendants, si la majorité de ceux-ci se laisse circonvenir.*

*C'est pourquoi je ne peux que réprouver l'attitude du porte-parole de la C.G.T. qui a profité du meeting du 11 décembre pour lancer l'anathème contre André MORICE: il n'avait pas à user d'une tribune intersyndicale pour lancer un mot d'ordre politique que Jacques Duclos devait par la suite confirmer.*

*Pour ma part, je considère que pour battre l'U.N.R.-U.D.T. il ne doit pas y avoir d'exclusive. En ce qui concerne André MORICE, je me suis trouvé en désaccord violent avec lui notamment à propos du conflit algérien. Mais sur le plan de la gestion municipale, je crois qu'il peut être utile. En tout cas, je me demande si l'exclusive jetée contre MORICE n'est pas un simple prétexte. Auquel cas, je pose la question au profit de qui?".* (Eclair 8-1-65)

Avant de prendre position sur cette déclaration, nous tenons à rappeler:

Le CLADO rassemble à NANTES les révolutionnaires de diverses tendances: trotskystes, anarchistes et autres syndicalistes révolutionnaires, dont le camarade Alexandre HEBERT.

L'activité du noyau des révolutionnaires, organisée depuis 1950 par le CLADO, exprimant les aspirations des ouvriers nantais, s'est développée à chaque étape de la lutte de classe.

En 1953, en 1955, les militants révolutionnaires ont participé, à tous les postes confiés à eux par les travailleurs, au combat de la classe ouvrière contre la bourgeoisie et son état, combat dont la pointe la plus avancée a été NANTES.

C'est à NANTES également que la résistance à l'intégration a démarré avec le refus de participer au Comité d'expansion régional et; aux divers organismes mis en place par DE GAULLE pour intégrer les syndicats à l'Etat.

C'est en 1964, à partir de la grève des traminots nantais et des actions, de St MARS LA JAILLE, que les révolutionnaires ont lancé l'appel au tous ensemble signé par 135 travailleurs nantais (C.G.T., C.G.T.-F.O., F.E.N.), repris ensuite par plusieurs milliers de travailleurs dans toute la France,

VOILA CE QU'EST LE C.L.A.D.O.!

Aujourd'hui, prétextant la déclaration d'Alexandre HEBERT,

- ceux qui en 1953 ont contraint la grève générale à s'enliser dans l'ornière du parlementarisme bourgeois,
- ceux qui en 1955 ont brisé la généralisation des luttes et l'action directe contre la guerre, d'Algérie qui se développait à partir des usines et des casernes,
- ceux qui en 1958 ont refusé d'appeler à la grève générale contre l'arrivée de DE GAULLE au pouvoir,

- ceux qui contraignent les travailleurs à la tactique des grèves tournantes dont le bilan négatif s'inscrit chaque jour toujours plus lourd,
- ceux qui depuis des années divisent la classe ouvrière par des revendications hiérarchisées qui donnent des miettes aux salariés des petites et moyennes catégories et des disaines de milliers d'anciens francs aux hauts cadres serviteurs du patronat,
- ceux qui après la grève du 11 décembre, qui a rassemblé 80% des travailleurs en lutte, ont déclanché l'opération des 27 et 28 janvier, où seulement 40% des travailleurs ont débrayé,
- ceux qui ont refusé le 11 décembre, les 27 et 28 janvier d'appeler dans toute la France tous les travailleurs du secteur privé à se joindre à tous les travailleurs du secteur public et du secteur nationalisé,

à ceux-là, les militants regroupés autour du C.L.A.D.O. ont donné et donnent la réponse par l'action qu'ils mènent dans les entreprises et les syndicats pour le FRONT UNIQUE OUVRIER, classe contre classe.

AUX TRAVAILLEURS, LE C.L.A.D.O. doit une explication claire.

Il la donne:

*Nous sommes hostiles à tout accord avec une aile de la bourgeoisie contre une autre aile de la bourgeoisie.*

*"On ne marie pas l'eau avec le feu". Cette constatation, émanant de l'appel de NANTES au TOUS ENSEMBLE, reste toujours exacte.*

*Les intérêts de la bourgeoisie et ceux des ouvriers ne peuvent être conciliés. M. André MORICE, DE GAULLE, l'U.N.R., les Radicaux bourgeois, le M.R.P., les Indépendants de toutes espèces, l'EXPRESS, LE MONDE, l'AURORE, TOUS, patrons et représentants de la bourgeoisie de toutes tendance, sont d'accord avec la politique des revenus.*

*Les travailleurs condamnent la politique des revenus qui vise, à travers l'application du 5ème Plan à bloquer les salaires, à diminuer le pouvoir d'achat, à museler les syndicats, à les transformer en courroie de transmission des décisions de l'Etat.*

*Les travailleurs veulent défendre leurs libertés:*

*- liberté d'organisation,*
*- liberté de réunion,*
*- droit de grève,*

*qui sont autant de positions qu'ils ont arrachées par leurs luttes de classe. La bourgeoisie et son Etat, toutes tendances réunies, MM. MENDES- FRANCE, André MORICE, des radicaux jusqu'à DE GAULLE, veulent pour la défense de leurs privilèges et de leurs profits, limiter les libertés d'organisation et de réunion et réglementer le droit de grève.*

*Répétons-le à nouveau, les travailleurs ne sauraient accepter d'apporter leur soutien à l'une ou à l'autre aile de la bourgeoisie.*

*Les expériences tragiques de la République de WEIMAR, du FRONT POPULAIRE, du FRONT REPUBLICAIN sont là pour en témoigner: lorsque la domination de classe de la bourgeoisie, incarnée par son Etat est menacée, toute la bourgeoisie fait front. C'est la République "démocratique" de WEIMAR qui "démocratiquement" a offert le pouvoir à HITLER.*

*C'est la chambre des députés du Front Populaire, élue en 1936, sur le slogan '"Paix, Pain, Liberté", qui a déclenché la guerre, investi PETAIN et dissous les organisations ouvrières.*

*C'est la chambre du Front Républicain qui, on 1958, a légalement donné le pouvoir à DE GAULLE.*

*POUR TOUTES CES RAISONS les militants révolutionnaires, regroupés dans le C.L.A.D.O., ne savaient approuver la déclaration d'Alexandre HEBERT qui n'engage que lui-même.*

(Fait à Nantes, le 17 Février 1965).

## Scandaleuse manoeuvre de LAURÉ en Loire Atlantique:

# DECLARATION DES AMIS DE L'ECOLE EMANCIPEE DE LOIRE-ATLANTIQUE

### LES FAITS:

L'Assemblée générale de la Section départementale de la F.E.N. du 5 Décembre 1963 décidait, à la demande de militants de la tendance cégétiste, approuvés par les majoritaires, qu'une commission préparerait une modification des statuts en vigueur. L'Ecole Emancipée s'affirmait pour la maintien des assemblées générales délibératives. L'accord n'ayant pu se faire en commission, si ce n'est sur quelques dispositions secondaires, l'Assemblée générale extraordinaire du 22 Octobre 1964 eut à se prononcer sur deux projets de nouveaux statut s (l'un présenté par ROULIC, Cégétiste, l'autre par MICHEL, Majoritaire, Secrétaire Départemental du S.N.I,, dont les textes avaient été largement portés à la connaissance des syndiqués, sur la demande de l'Ecole Emancipée dès le mois de Juin.

L'Ecole Emancipée ne présentait pas de projet mais défendait le maintien des Assemblées Générales délibératives, c'est à dire, pour l'essentiel, le maintien des actuels statuts, sauf les quelques modifications (élargissement de la Commission Administrative faisant l'objet d'un accord en commission).

Il était prévu, conformément aux status en vigueur (Art 16), que l'un des deux projets devrait recueillir en Assemblée générale une majorité des 2/3 pour être adopté. Faute de quoi les statuts demeureraient. Cette disposition fut alors défendue non seulement par l'E.E., mais aussi par MICHEL, comme il était normal.

Le projet "ROULIC" **(1)** recueillit 34 voix, celui de MICHEL **(2)** 32 voix sur 107 présents. Ni l'un ni l'autre ne recueillit la majorité nécessaire (la somme des voix respectivement portées sur les 2 projets n'atteignant même pas les 2/3 de 107). Notons que ces chiffres et la conclusion de l' Assemblée Générale ne furent jamais publiés dans la presse syndicale.

L'Assemblée générale suivante, à la veille du Congrès national de la F.E.N., adoptait les modifications ayant fait l'objet d'un accord unanime, et le principe d'un élargissement de la Commission Administrative à des représentants de syndicats à faible effectif. Elle élisait une nouvelle Commission Administrative et désignait la délégation départementale au Congrès de la F.E.N. (délégation dont LAURÉ devait dénier la validité à la tribune du congrès le 24 Novembre).

A la première réunion de la C.A. le 19 Novembre 1964 les élus majoritaires du S.N.I., étaient absents, à l'exception d'un seul. Cette C.A. n'ayant pu trouver en son sein un secrétaire administratif, une partie de ses membres (9 sur une trentaine) décidaient de donner leur démission. Les élus Ecole Emancipée, non démissionnaires, déclaraient pour leur part que ces démissions n'ouvraient aucune perspective de solution.

Au conseil syndical du S.N.I. du 17 Décembre, HEMON, (remplaçant MICHEL) annonce la réunion des secrétaires des différents syndicats le 6 Janvier dans les locaux de la F.A.L. A aucun moment il ne fut décidé que ce bureau "provisoire" rédigerait de nouveaux statuts. Il fut demandé par contre que les membres de la C.A., démissionnaires ou non, soient convoqués à cette réunion. La réunion eut lieu, mais les membres de la C.A. ne furent pas convoqués.

Au conseil syndical du S.N.I, du 27 Janvier 1965, les Amis de l'Ecole Emancipée apprenaient que LAURÉ, venu à NANTES le 10 Janvier, avait décrété au cours d'une réunion de "représentants" des syndicats, la dissolution de la Section F.E.N. Ils apprenaient également que le C.C.P. de la Section était bloqué par LAURÉ qui décidait le paiement par la caisse du S.N.I. de la participation aux frais occasionnés par la manifestation du 27 Janvier.

En même temps MICHEL annonçait qu'une réunion des représentants des syndicats, convoquée pour le 29 Janvier, aurait à adopter de nouveaux statuts rédigés par lui et qui reprennent les dispositions de son projet repoussé par l'Assemblée Générale du 22 Octobre 1964. Les Amis de l'Ecole Emancipée demandaient le vote d'une motion

**(1)** Remplacement des Assemblées Générales par un Congrès Départemental de délégués de "cellules de base" où seraient recueillis les votes, à l'échelon des établissements.

**(2)** Remplacement des Assemblées Générales par un congrès de délégués des syndicats de catégories à l'intérieur desquels seraient recueillis les votes - par correspondance, pour ce qui concerne le S.N.I.

préalable qui, considérant que le règlement intérieur demeurait tel qu'il avait été modifié par l'Assemblée générale de Novembre, demandait la convocation d'une Assemblée Générale de la F.E.N.. Cette motion fut repoussée par la majorité du C.S. Les Amis de l'Ecole Emancipée demandèrent alors que le projet "MICHEL" soit discuté (le texte n'avait été remis aux conseillers syndicaux qu'au cours de séance et le projet "MICHEL" lu rapidement à la tribune). La majorité du C.S. s'opposa à cette discussion. Les deux textes furent mis aux voix. Une partie des conseillers syndicaux refusa de voter sur des textes qu'ils n'avaient ni discutés ni étudiés. Une majorité du C.S. vota cependant le projet "MICHEL" (les conseillers syndicaux majoritaires à l'exception d'une abstention). Un fait illustrera le sérieux du vote; le projet "MICHEL" comportait deux variantes sur les articles 3 et 4; ils devaient donc être disjoints, et les deux variantes présentées séparément au vote; il n'en fut rien, et le projet fut adopté avec ses deux variantes!

Voilà les faits.

---

Nous, Amis de l'Ecole Emancipée, avons, à travers les péripéties de la "crise" de la Section départementale, constamment défendu les règles démocratiques qui sont les bases mènes de toute vie syndicale.

Nous disons notre indignation devant la manoeuvre bureaucratique qui aboutit à imposer d'en haut aux syndiqués de la F.E.N. des statuts, alors que l'Assemblée Générale régulièrement convoquée le 22 Octobre 1964 avait repoussé les deux projets qui lui étaient présentés, alors que l'Assemblée Générale de Novembre en apportant aux statuts quelques modifications, reconnaissait par la même qu'ils étaient valables.

Nous contestons le vote malhonnêtement acquis au Conseil syndical du S.N.I. du 27 Janvier.

Nous estimons que la "crise", le "drame", de la Section a été volontairement créé par ceux qui voulaient arriver à la suppression de l'A.G.

Devant de tels agissements, étant donné la gravité de la situation qui en découle; les Amis de l'Ecole Emancipée qui, par simple honnêteté, n'ont pas interprété les résultats des votes de l'Assemblée générale du 22 Octobre comme le triomphe de leur orientation, se déclarent néanmoins décidés à participer au bureau de la Section, dans le cadre des statuts en vigueur.

Nous demandons qu'une Assemblée générale soit convoquée pour élire une Commission administrative capable de constituer un bureau en son sein.

Et parce que nous sommes conscients de nos responsabilités nous disons notre détermination de tout faire pour empêcher que ce mauvais coup soit porté à notre organisation syndicale.

Le 28 Janvier 1965.

---

## ORGANISER LA RIPOSTE !

La présente déclaration a été lue par une délégation Ecole Emancipée, en présence de Lauré, à la réunion du 29 Janvier.

Pour toute réponse, les majoritaires du S.N.I. (par la voix de Hémon) confirmèrent qu'ils avaient décidé, après l'Assemblée Générale, de considérer les statuts comme inacceptables et la section comme dissoute. MICHEL confirmait également que l'absence des majoritaires du S.N.I. à la C.A. du 19 Novembre laquelle ils n'avaient délégué qu'un observateur était le fait d'un boycot organisé, conséquence logique de leur refus de se confirmer aux statuts en vigueur et, en l'occurence, aux décisions de la C.A.

Quant à Lauré, alerté par Michel avant le congrès de la F.E.N., (ce qui explique ses propos concernant la Loire-Atlantique à la tribune du congrès), il se contentait de déclarer que le projet MICHEL était le seul reconnu par lui, que ceux qui s'y rallieraient constitueraient la nouvelle section F.E.N. dont le S.N.I. serait pour l'instant le noyau. *"Avec le temps,* ajouta-t-il, *les autres finiront bien par s'y rallier. Mais plus ils attendront plus ils perdront la ohance d'obtenir les aménagements qu'ils souhaiteraient voir apporter à ce réglement intérieur"*.

Cet appel direct aux cégétistes (qui on le sait, veulent remplacer les assemblées générales délibératives par des votes en "cellules de base" par établissement) n'a pas manqué d'être entendu par cette tendance qui obviait rapidement

à l'ultimatum de LAURÉ. En conséquence de quoi ROULIC, en fin de réunion, se voyait consacré secrétaire de la nouvelle section F.E.N. manigancée par LAURÉ.

Quant aux assemblées générales, LAURÉ affirme sans plus de formalité: *"Si l'on a pu concevoir des Assemblés Générales souveraines il y a 15 ans, elles sont aujourd'hui détestables, en 1965, à une époque de désyndicalisation et de dépolitisation qui est favorable au noyautage et manoeuvres de toutes sortes"* (Non, LAURÉ ne parlait pas de sa propre démarche à Nantes).

En clair, LAURÉ, qui déclara au cours de la réunion du 29 "*le syndical!sme enseignant est malade ainsi que le syndicalisme en général"*, *LAURE* qui regrette la "dépolitisation", confie volontiers aux cégétistes l'organisation du vote en petites cellules d'établissements dans les syndicats qu'ils contrôlent.

Par contre, il ne peut supporter des Assemblées Générales où les seuls qui tiennent à ces assemblées, les militants de l'Ecole Emancipée, auraient la possibilité d'expliquer, devant tous, les causes de ce que LAURÉ appelle "maladie" du syndicalisme, et d'y proposer les remèdes.

Les syndiqués jugeront. Qu'ils sachent aussi qu'en Mars dernier 7 militants syndicalistes révolutionnaires de NANTES étaient exclus de la C.G.T. pour l'influence “détestable" qu'ils avaient, eux aussi, sur leurs camarades en proposant, comme nous, le retrait des commissions gouvernementales et la préparation d'un vaste mouvement d'ensemble.

Ni LAURÉ, ni les majoritaires du S.N.I. de Loire-Atlantique ne voulurent alors prendre position devant cette atteinte à la démocratie ouvrière - "une affaire de linge sale" disaient-ils - (ils interdisaient même à l'Ecole Emancipée d'en faire état dans la Tribune libre du bulletin départemental).

Aujourd'hui, au moment où FRACHON s'en prend aux syndicalistes révolutionnaires dans l'Humanité du 27 Janvier, la C.G.T, ne risquait pas de sourciller devant les méfaits du "démorrate" LAURÉ, un service en vaut un autre.

Pour LAURÉ, comme. pour FRACHON, il importe que les syndicalistes révolutionnaires soient muselés, les moyens mis en oeuvre par les bureaucrates témoignent de l'importance de l'enjeu.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, les événements qui se sont déroulés en Loire-Atlantique ne concernent pas seulement un groupe de militants Ecole Emancipée, ce n'est pas sur une motion d'orientation Ecole Emancipée que s'est prononcée l'Assemblée Générale du 22 Octobre mais sur des principes de démocratie syndicale.

Cela concerne tous les syndiqués de la Loire-Atlantique et aussi ceux des autres départements, puisque LAURÉ a manifesté l'intention d'intervenir de même manière dans les sections dont les statuts prévoient des Assemblées Générales.

Pour leur part, les Amis de l'Ecole Emancipée ont décidé :

1°- de faire connaître les agissements de LAURÉ, par leurs propres moyens, puisque la commission du bulletin départemental du S.N.I. a refusé la publication de la "Déclaration des Amis de l'Ecole Emancipée" lue à la réunion du 29 Janvier.

2°- de poser le problème à l'échelon national, tant à l'intérieur des syndicats de catégorie qu'à la C.A. nationale de la F.E.N.

La bataille pour la sauvegarde de la démocratie syndicale à la F.E.N. n'est pas perdu, nous la mènerons jusqu'à son terme.

(Extrait de l'Ecole Emancipée )
Abonnement: 8 F. C.C.P: 22-53-23 RENNES.

---

Pour toute correspondance s'adresser à:
Michel GATINEAU
107, rue Jean Jaurès
ST-FLORENT-les-NIORT (D.S.)
C.C.P. 2493 - 81 NANTES
Abonnement les dix numéros: 5 F. Abonnement de soutien: 10 F.

---